



MAIRIE – Rue du Maréchal LECLERC
59213 ST MARTIN SUR ECAILLON

Téléphone: 03.27.27.15.03 – Fax: 09.70.62.26.91
E-mail: mairie@saintmartinsurecaillon.com

Nombre de membres en exercice: 15
Nombre de membres présents: 09
Nombre de membres absents excusés: 04
Nombre de membres absents non excusés: 00
Nombre de procurations: 03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 17 MAI 2019.

Délibération n° 2019 – 15

L'an deux mil dix-neuf le dix-sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur DHANEUS Michel, Maire, à la suite de la convocation du dix mai, qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Etaient présents: Mr DHANEUS Michel, Mr DURUT Jackie, Mr LECLERCQ Ludovic, Mme TRINQUET Martine, Mme DRAOUI Anabelle, Mr LADRIERE Yves, Mr MARTIAL Thierry, Mr DORCHI Bernard, Mr DUQUENNOY Marc.

Etaient absents excusés: Mme CHATELAIN Sandrine, Mme BAERT PARENT Valérie, Mme PRUVOST Corinne, Mr BLANCHARD Pierre-Marie.

Etaient absents non excusés: -----

Mme CHATELAIN donne procuration à Mme TRINQUET. Mme BAERT donne procuration à Mr DURUT. Mme PRUVOST donne procuration à Mr DHANEUS.

Monsieur DORCHI Bernard est nommé secrétaire.

OBJET: TARIFS AU CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revaloriser les tarifs au cimetière Communal. Cette délibération remplace celle du 27 mars 2015 n°24.

Pour rappel, les frais d'enregistrement sont à la charge du demandeur en sus.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 12 voix pour 0 contre les tarifs au cimetière comme indiqué ci-dessous:

COLOMBARIUM: Concession de 50 ans renouvelable

- ❖ Une case au prix de 700 euros.
- ❖ Cavurnes: le terrain de 80 x 100 sans cavurne: 160 euros.
le terrain avec cavurnes: 500 euros.

AU CIMETIERE: Concession à perpétuité

- ❖ le tarif de la concession est fixé à 50 euros le m².
- ❖ les dimensions: soit la concession de 3,4 m² (170 €) ou la concession de 6 m² (300 €).

Pour copie conforme,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Saint Martin Sur Ecaillon, le 17 mai 2019

Le Maire,

Michel DHANEUS.

Acte certifié exécutoire par sa transmission en

Sous-Préfecture le 21 MAI 2019 publication le

